

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 8 octobre 2025

Le huit octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le 2 octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10
Absents : 6

Présents : M BAZILLE, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME MARY

Absents excusés : MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, M DEMAZEL, MME PENLOUP, MME HAVARD

Absents qui ont donné pouvoir : M LÉON pouvoir à M RONCERAY

Secrétaire de séance : M. Maryline MARY

N°2025057 - Objet : RETRAIT DE L'ACTE INITIAL RELATIF AU CHOIX DU NOTAIRE POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE, ADOPTION D'UN NOUVEAU CHOIX, ET MAINTIEN DU PRIX AU M²

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

VU la délibération n° 2024031 en date du 27 mars 2024, portant sur le prix de vente des parcelles du lotissement de Marcilly tranche1-25 lots et désignation de Maître DABAT BLONDEAU et GUÉRIN SCHOEFFLER, notaires à Fougerolles du Plessis, pour la vente des parcelles du lotissement de Marcilly tranche1-25 lots

CONSIDÉRANT que cette délibération doit être retirée pour les raisons suivantes : disponibilité de notaire

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un nouveau choix de notaire afin d'assurer la régularité de la procédure de vente,

CONSIDÉRANT que cette modification n'affecte pas les conditions financières de la vente, et que le prix du mètre carré reste inchangé, conformément à la précédente délibération, à savoir 10€ TTC le m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de retirer** la délibération n° 2024031 en date du 27 mars 2024, relative au prix de vente des parcelles du lotissement de Marcilly tranche1-25 lots et à la désignation de Maître DABAT BLONDEAU et GUÉRIN SCHOEFFLER, notaires à Fougerolles du Plessis, pour la vente des parcelles du lotissement de Marcilly tranche1-25 lots
- **Décide de confier** la vente des parcelles du lotissement de Marcilly tranche 1 – 25 lots à SELARL Nicolas LEPAGE, Notaire associé, à Louvigné-du-Désert

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20251008-DCM2025057-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025

- **Précise** que le prix de vente au m² reste inchangé, conformément aux modalités fixées dans la délibération initiale, à savoir 10€ TTC le m²
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
Maryline MARY**



**Fait et délibéré le 8 octobre 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**

